

JUSTICE CLIMATIQUE ANGERS

& groupes locaux de GREENPEACE - YOUTH FOR CLIMATE et EXTINCTION REBELLION

Le 7 avril 2021

LETTRE OUVERTE

A l'attention de :

Monsieur Christophe Béchu - Maire d'Angers et président d'ALM

Madame Corinne Bouchoux - Vice-présidente d'ALM – déléguée à la transition écologique et aux déplacements

Copie aux élus du conseil d'agglomération et aux élus des communes concernées

Objet : Mobilisation citoyenne contre la menace d'artificialisation de 54 ha de zones humides

Monsieur Béchu, Madame Bouchoux,

La commission d'enquête du PLUi d'Angers Loire Métropole a remis le 9 février 2021 son rapport avec un avis favorable. Ses conclusions affichent une volonté d'œuvrer pour la transition écologique sur le territoire. Or, en amont, la « Sauvegarde de l'Anjou » avait pointé une politique inchangée d'étalement urbain, de priorité à la voiture, une insuffisance de l'économie circulaire et une menace sur des zones humides urbanisables.

Ce paradoxe permanent entre d'une part, un territoire qui affiche des ambitions de résilience écologique et d'autre part une volonté de développement urbain qui n'intègre pas suffisamment les enjeux de l'urgence écologique, semble de plus en plus inacceptable pour un nombre croissant de citoyens.

Continuer à construire sur des zones humides et de bocages, perpétuellement détruites depuis le 20^{ème} siècle, est emblématique de cette lenteur à intégrer un changement de paradigme réel. La sanctuarisation sans exception des zones humides doit désormais conditionner les territoires d'urbanisation. Il est temps de remplacer, pour les zones humides, le « éviter, réduire, compenser » par un « éviter, éviter, éviter » car il y a urgence. Nous vous rappelons vos engagements : « L'évolution vers un territoire durable passe également par la préservation des zones humides du territoire qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau (épuration, filtration, stockage, etc.) et la biodiversité. » Plus généralement, les zones humides ont été réduite de 90 % en France depuis le 20^e siècle, de 50% au cours des 30 dernières années or elles abritent actuellement sur 3% du territoire 1/3 des espèces animales et végétales. Les étangs, les tourbières et les prairies humides captent les gaz à effet de serre. À l'échelle mondiale, 20 à 30 % du carbone stocké dans le sol serait situé dans les zones humides. Concernant la biodiversité, la chute vertigineuse des populations d'insectes et d'oiseaux doit nous mener immédiatement à l'arrêt de l'artificialisation de ces zones. 75 % de la production mondiale de nourriture dépend des insectes pollinisateurs, c'est donc un bien commun dont dépend la survie de l'humanité.

Nous devons cesser cet étalement urbain pour des logements standardisés à la durée de vie n'excédant pas 50 ans, car les terres ne sont pas infinies. Il est temps de penser une urbanité circulaire en utilisant par exemple les très nombreux logements vacants et les friches industrielles. Il est urgent de ne plus privilégier les zones pavillonnaires dortoirs au mauvais bilan carbone et très consommatrices de terres mais plutôt une autre forme d'habitats comme les éco-habitats collectifs.

Le PLUi recense 15 zones humides sur 8 communes où des projets d'aménagement obligent à recourir à des compensations ce qui signifie que leur destruction est certaine si l'aménagement prévu est réalisé. Elles se situent sur Loire-Authion, Briollay, Le Plessis-Grammoire, Longuenée en Anjou, Saint Lambert la Poterie, Saint Léger de Linières, St Clément de la Place, Cantenay-Epinard.

Malgré une mobilisation importante en faveur des zones humides au cours de l'enquête publique sur la révision du PLUi, aucune réserve concernant leur devenir n'a été formulée par la commission d'enquête. La révision devant être adoptée le 10 mai par les élus de la métropole, nous avons décidé d'enclencher d'ici là, des actions d'information et de communication sur Angers et sur les sites concernés de l'agglomération. Nous sommes déterminés à attirer l'attention des citoyens sur des projets inacceptables qui détruiront un patrimoine précieux de biodiversité.

Nous espérons que nos remarques pourront susciter chez vous une envie de dialogue ou de rencontre. Nous pouvons vous proposer une visite d'un de ces sites dont nous avons effectué des repérages afin de constater ensemble, la diversité végétale et la richesse faunistique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et président d'A.L.M. et Mme la vice-présidente d'A.L.M, l'expression de notre considération distinguée.

Le collectif associatif :

Justice Climatique Angers

JCA

Youth for Climate Angers



Greenpeace Angers



Extinction Rebellion Angers

